

HONTE A LA GPEM CHEZ LAFARGE ET HONTE A TOUS CEUX QUI SIGNERAIENT UNE TELLE FOLIE !!

Tous les salariés du Groupe Lafarge en France ont reçu une information de la DORH sur la poursuite des négociations du projet d'accord GPEM (**Gestion de la Promotion de l'Emploi et de la Mobilité**).

Rien dans cette communication ne vous alerte sur **les conséquences de la mise en place d'un Observatoire des Métiers et d'un pôle Carrière et Mobilité**.

Pourtant si tout est validé en l'état, **JAMAIS un accord signé par des partenaires sociaux dans notre société n'aura eu autant de conséquences négatives sur l'emploi, la mobilité et les conditions de travail.**

EXPLICATIONS : La DORH France a une vision structurelle du marché actuel à long terme et veut imposer les outils nécessaires en terme d'identification **des métiers critiques, en tension ou sensibles**.

En gros elle veut optimiser ses organisations en déterminant quels seront les salariés qui devront accepter **de la mobilité contrainte** sur d'autres sites Ciments, Bétons ou Granulats voire hors du Groupe. **En fonction de la sous-activité et du profil de chacun dans son usine, des missions courtes et longues, mais aussi des mutations professionnelles pourront être imposées.**

La nouvelle législation permet une flexibilité sans précédent pour l'employeur qui pourra licencier au premier refus du salarié.

Le chantage à l'emploi de la DORH consiste à convaincre les organisations syndicales que si elles ne signent pas cet accord, il y aura des PSE (Plan de Sauvegarde de l'Emploi).

C'est de **l'intimidation** car elle sait pertinemment qu'elle ne pourrait pas dérouler ses plans stratégiques en matière sociale aussi facilement que de passer par un accord.

En effet, elle s'exposerait à **une communication médiatique difficile** et surtout elle ne pourrait pas optimiser en globalité ce qu'elle veut faire via la GPEM.

Enfin, rien ne garantit qu'avec la GPEM, il n'y aura pas **de licenciements ou de nombreuses ruptures conventionnelles, voire des démissions**.

Vous devez savoir qu'au travers de la GPEM, Lafarge accélère la mise en œuvre **d'une politique de flexibilisation avec une volonté sans précédent de développer la mobilité et la polyvalence**.

Que ce soit pour la production ou la maintenance, les futurs changements d'organisation envisagés auront **un impact fort** sur les métiers pratiqués demain par les salariés.

Le développement de **la poly-compétence (assumer deux métiers)** et le développement de **la polyvalence inter-sites** sont au cœur des objectifs de la société.

Enfin, les heures de récupération que les salariés créditeront dans leurs compteurs devront être prises quand la Direction le décidera, notamment en période de sous-activité sur votre site.

Si cet accord est signé, alors nous ferons un grand pas vers l'annualisation et vers l'atteinte aux libertés individuelles des salariés.

Au-delà des impacts graves sur la vie professionnelle des salariés, ce sera l'équilibre de nos familles qui sera mis en danger.